



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

**Délibération n°000093 Modification de la part sous-traitée au bureau d'études SECOTEM par la société SCETAUROUTE dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la liaison routière Saint-Laurent/Apatou - Marché n° 2002-60.**

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

**Étaient présents:** M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

**Étaient absents :** M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n° CP-000552 du Président du Conseil Régional ;



**DELIBERE**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n° CP-000552

**ARTICLE 1 : AUTORISE** la modification de la part sous-traitée à la société SECOTEM pour un montant total de :

**320 140,00 euros (trois cent vingt mille cent quarante euros)**

Prestation sous-traitée : Assistance en phase APS – ACT défrichement (dossier de projet partiel et visa partiel).

**ARTICLE 2 :** la somme correspondante sera prélevée sur le chapitre 908 - article 90821 des budgets 2007 et suivants de la collectivité régionale.

**ARTICLE 3 : DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :

17 AVR. 2007

Le Président du Conseil Régional

Fait et délibéré à Cayenne,  
en séance publique, le 05 avril 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REGION GUYANE**



Antoine KARAM

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0